

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 octobre 2019 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire
Madame Johanne Harvey, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire - Vice-présidente du comité exécutif
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 14 1019 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 1019-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 15 1019 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 1019-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Engagement - Liste prioritaire - Personnel enseignant

RÉSOLUTION CE 16 1019 :

CONSIDÉRANT l'application de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant d'une ou d'un enseignant(e);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Sophie Martel, enseignante au primaire, champ 01, à l'école Saint-Joseph de Shawinigan, et ce, à compter du 7 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Congé sabbatique à traitement différé

RÉSOLUTION CE 17 1019 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Colette Ferron, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 premiers jours de l'année scolaire 2022-2023, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 6 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 18 1019 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 1019-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 19 1019 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE, vers les 18 h 40, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

